

Pour adhérer à Enerplan, merci de nous retourner ce formulaire par mail à contact@enerplan.asso.fr
Conformément au règlement intérieur d'Enerplan, toute adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration du Syndicat. Une fois votre adhésion validée par le Conseil d'Administration, une facture vous sera adressée.

Dénomination de la société :

Représentée par.....en qualité de

Adresse :.....

Code Postal.....Ville.....

Adresse facturation différente : Non

Si Oui : merci de la préciser :

.....

Téléphone :E-mail (générique):

Site internet

Lien de votre compte twitter

Nombre de salarié (s) :

Chiffre d'affaires du dernier exercice (en k€) :

Le CA est entendu comme CA de l'ensemble des activités de l'entreprise ou du groupe le cas échéant**

Chiffre d'affaire = chiffre d'affaire agrégé de l'entreprise ou du groupe France si la société est immatriculée en France/Europe si elle a son implantation hors France

****Groupe = Hors PME hors ETI**

< à 1 M€ de 1 à 5 M€ de 5 à 10 M€ de 10 à 50 M€ > 50 M€ ou Groupe

Renseignez en toutes lettres l'activité (Figurant sur votre Kbis) correspondant à votre société :

.....

Membre actif :



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende



www.enerplan.asso.fr
contact@enerplan.asso.fr
fr

Cochez-le(s) secteur(s) d'activité de l'entreprise

Le pôle solaire bâtiment concerne tant l'énergie solaire thermique que photovoltaïque avec pour finalité la production au niveau du bâtiment et le **pôle PV Energie** est orienté sur les centrales de production de moyennes et grandes puissances, avec pour finalité la production d'électricité destinée au réseau.

- Pôle bâtiment branche Solaire Thermique
- Pôle bâtiment branche Photovoltaïque
- Pôle PV Energie

Je soussigné, représentant

en qualité de

Email.....

Déclare souhaiter adhérer à Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire.

Déclare avoir pris connaissance des éléments relatifs au syndicat :

<https://www.enerplan.asso.fr/missions-statuts>

- Statuts**
- Règlement intérieur**
- Charte éthique**
- Grille des cotisations**

Montant de la cotisation : € (*Attendre la facture pour nous adresser votre règlement*)

Fait le A

Grille des cotisations 2023

Activité	Montant de cotisation annuelle HT					
Associations, centres de formation, syndicats d'énergie, poles de compétitivité	700 + partenariat le cas échéant					
Installateurs, bureaux d'étude, avocats, assureurs, Développeurs, exploitants, constructeurs - ensembleurs, SEM, Entreprise de fourniture de gaz et/ou électricité, banque investisseurs, Constructeur, distributeur, Agrégateurs, industriels	Moins d'1 million d'euros de CA		Entre 1 et 5 millions d'euros	entre 5 et 10 millions d'euros	Entre 10 et 50 millions d'euros	Plus de 50 millions ou groupe
	Jusqu'à 5 salariés	Plus de 5 salariés				
	400	700	2500	5000	7500	10 000

NB: le CA est entendu comme CA de l'ensemble des activités de l'entreprise ou du groupe le cas échéant

Chiffre d'affaire = chiffre d'affaire agrégé de l'entreprise ou du groupe France si la société est immatriculée en France / Europe si elle a son implantation hors France

Groupe = hors PME hors ETI ([conformément aux définitions de l'article 3 du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008](#))

Enerplan est assujetti à la TVA et applique le taux de 20% sur le montant des cotisations HT.